



MRC de Bellechasse

Service de la Gestion des Matières Résiduelles

INFORMATION SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Résidus CRD

Armagh, mercredi, 14 juin 2017

Avec la belle saison qui prend finalement la place du printemps, plusieurs personnes vont se lancer dans des travaux de construction et de rénovation. C'est pourquoi le Service GMR de la MRC de Bellechasse souhaite sensibiliser tous les citoyen(ne)s, ainsi que plusieurs entreprises, à l'importance du tri et de la bonne gestion **des résidus CRD, c'est-à-dire les résidus de construction, rénovation et démolition.**



Les résidus CRD font partie des efforts d'analyse du Service GMR qui souhaite réduire l'enfouissement de ces matières. Des exemples de résidus CRD sont : **le bois, le gypse, le verre, le métal, les bardeaux d'asphalte, la brique et le béton.**

L'étape la plus importante, pour le/la citoyen(ne) et pour les entreprises, afin de bien gérer ses résidus de CRD est de **planifier ses besoins** avant même de commencer les travaux. Avant même de demander un permis, il faut estimer **quels seront les matières à traiter** et **identifier les avenues de valorisation** possibles. La deuxième étape la plus importante est de **trier les matières sur le chantier**. La plupart des résidus de CRD ont une **grande valeur lorsqu'ils sont séparés** les uns des autres. Il est plus facile de trouver preneur lorsque le bois est séparé des briques et du gypse, par exemple.



Pour les **citoyen(ne)s**, les **écocentres** représentent souvent une excellente manière de se départir de ses résidus CRD. Il est important de **s'informer auprès de sa municipalité** pour savoir quels sont les matières acceptées à l'écocentre. Le carton est souvent une matière que l'on retrouve sur un chantier et il est facile à recycler dans les bacs réguliers à la maison, ou encore dans les conteneurs de recyclage disponibles à l'écocentre. Cela est également vrai pour le métal.

Pour les **entreprises**, il est parfois nécessaire de faire affaire avec des **services privés** de location de conteneurs ou encore un **centre de tri**. Plusieurs centres de tri sont en opération à St-Isidore, Cap St-Ignace ou encore à St-Georges. S'informer préalablement est une étape très importante avant l'ouverture d'un grand chantier.

En tout temps, il faut être très attentif à la présence d'amiante sur un chantier. **L'amiante représente un risque sérieux pour la santé humaine** et doit être mise dans des sacs robustes aussitôt qu'elle est découverte. Par la suite, tous les sacs contenant de l'amiante doivent être envoyés au **LET de la MRC de Bellechasse**.



MRC de Bellechasse

Service de la Gestion des Matières Résiduelles

Le lieu d'enfouissement technique (LET) de la MRC de Bellechasse situé à Armagh est accessible à tous, citoyens comme entrepreneurs. **Moyennant des frais**, il est possible de venir y porter des résidus CRD qui seront triés ou enfouis, selon l'état et la nature de la matière.

Le **PGMR de la MRC de Bellechasse comporte plusieurs mesures** qui visent à améliorer les connaissances entourant les résidus CRD ainsi que les meilleures solutions applicables pour en réduire l'enfouissement. Le Service GMR travaille donc à **améliorer ses opérations** afin de pouvoir compléter ces mesures et donc **offrir un meilleur service aux citoyen(ne)s, aux municipalités et aux entreprises.**

SOURCE :

Vincent Beaudoin

Chargé de projet en sensibilisation GMR

Service de la Gestion des Matières résiduelles de la MRC de Bellechasse

vbeaudoin@mrcbellechasse.qc.ca

418-466-2495 poste 202

50, 1^{er} rang Nord-Est, Armagh, Qc – G0R 1A0

TEL. : (418) 466-2495 FAX : (418) 466-3073 garage.mrc@globetrotter.net

<http://www.mrcbellechasse.qc.ca/mrc/page4.html>